

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Article 1er : Préambule

Le traitement de toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente définissent les relations commerciales entre la SAS INDOOR-OUTDOOR.FR et leurs clients professionnels qui achètent à INDOOR-OUTDOOR.FR.

INDOOR-OUTDOOR.FR ne vend qu'aux professionnels en FRANCE. Le terme "CLIENT" définit le professionnel qui a demandé son inscription en tant que revendeur des articles proposés par la société INDOOR-OUTDOOR.FR, que celui-ci ait commandé ou non.

Afin de garantir la bonne collaboration professionnelle, cela au regard du travail de sourcing fait pas la société INDOOR-OUTDOOR.FR pour mettre à la disposition de ses clients des marques et articles pour leur activité de vente et conseil. Le client s'interdit de contacter directement ou indirectement (sauf par la société INDOOR-OUTDOOR.FR), TOUS les fournisseurs et toutes les MARQUES distribuées par la société INDOOR-OUTDOOR.FR et ce pendant une durée de deux années, période commençant à la demande d'inscription du client, et se réactuant d'autant à la dernière date de commande du client.

Les présentes conditions générales de vente font intégralement partie de nos stipulations contractuelles. Elles sont applicables de plein droit à tout contrat de vente conclu avec notre Société. Elles sont modifiables sans préavis et consultables à tout moment sur votre compte.

A- Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions, jointes aux factures et proforma.
B- Toutes nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui valent sur toutes conditions générales d'achat ou toute autre document émis par le client.

C- Le fait de ne pas de prévaloir à un moment donné de l'une quelconque de ces conditions ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2 : Offres de La SAS INDOOR-OUTDOOR.FR

A- Les renseignements figurant dans nos conditions générales tarifaires, fiches techniques sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les photos des produits n'ont aucune valeur contractuelle.

B- Toute reproduction non autorisée par écrit des photos de nos catalogues est interdite. Nos conditions générales de ventes étant acceptées par les 2 parties, elles font droit à l'utilisation des documents et images disponibles dans l'espace téléchargement de notre société.

C- Les produits sont destinés à l'usage privé et/ou professionnel, et peuvent nécessiter un montage et mise en œuvre par des professionnels qualifiés librement choisis par le client sans que notre responsabilité ne soit engagée sous quelques formes que ce soit.

D- Les prix sont ceux en vigueur à la date de livraison, sauf accord dûment confirmé par écrit par INDOOR-OUTDOOR.FR. Toute modification de tarif vaut pour application immédiate sans préavis.

E- Il appartient au client de s'assurer de la présentation des produits en vue de leur revente aux consommateurs. Lorsque nos marchandises ne sont pas préparées pour la vente au détail, il appartient également au client d'y apposer des étiquettes et informations réglementaires. Notre responsabilité ne peut être engagée pour ces motifs ou pour une défaillance du client quant à ses obligations vis-à-vis du consommateur.
F- Si le client estime que les produits livrés sont susceptibles de causer un dommage aux consommateurs ou s'il a été prévenu par toute personne ou autorité de l'existence d'un tel risque, il a l'obligation de nous en avertir dans les délais les plus brefs par courrier recommandé avec accusé de réception. Ces confirmations devront indiquer de manière précise les références du produit et les éléments ayant motivé cette déclaration.

Article 3 : Commandes et Traitement

Nous entendons par commande tout document écrit ou électronique émis par le client. Le format d'envoi sera décidé avec le client. Il doit comporter les informations suivantes : Désignation et référence article, Quantité, Prix, Adresse de facturation, Adresse de livraison complète. Les commandes adressées à notre Société, ou les affaires traitées par nos agents de vente, ne nous lient qu'après confirmation écrite de notre part. Il en est de même de nos offres. La recevabilité et la confirmation de toute commande seront subordonnées à la disponibilité matérielle des matières premières, des fournisseurs et des sous-traitants. Toute indisponibilité matérielle provisoire ou définitive fera obstacle à la formation du contrat. L'acceptation de la commande peut également résulter de l'expédition des produits commandés.

Aucune modification de la commande, en quantité ou en qualité, postérieurement à la confirmation par notre société ne sera acceptée sans la signature d'un accord particulier entre les parties. Toute modification de commande acceptée intervenant en cours d'exécution entraînera une prolongation des délais de livraison.

Les conditions particulières stipulées à l'occasion d'une commande ne nous engagent que pour cette commande.

En cas de commande à exécution successive nous nous réservons le droit d'apporter à nos produits toute modification liée à l'évolution technique ou commerciale. Cette possibilité n'entraînera aucune obligation de modifier les produits précédemment livrés.

Article 4 : Prix , Règlement , Défaut de paiement

- Nos ventes s'entendent pour règlement comptant à l'expédition. Après accord écrit de notre part, et pour les clients en compte, nos factures pourront être payables à 30 jours date de facture, cette demande étant étudiée au cas par cas. Pour bénéficier de cet encours nous aurons auparavant obtenu de notre assurance crédit l'autorisation, ou d'un dépôt de crédit du client. Tout défaut de règlement constaté par lettre recommandée avec accusé de réception entraîne, à compter de la date de facture, l'exigibilité des intérêts au taux de un pour cent par mois et l'application d'une clause pénale de quinze pour cent hors taxe des sommes restant dues, notwithstanding les frais inhérents à la procédure judiciaire. Le règlement des sommes dues pourra être exigé le cas échéant par notre assurance crédit.

Toute dérogation à ces règles pourra entraîner l'annulation immédiate des commandes en cours et/ou la livraison en cours.

- FRAIS DE PORT : France métropolitaine , Hors Corse et autres Iles (pour cette demande, nous contacter pour un devis). Franco selon les accords commerciaux entre le client et INDOOR-OUTDOOR.FR et en

fonction de notre catalogue tarifaire en vigueur. Autres destinations, nous consulter.

4.1. Prix.

A- Sauf conditions particulières, le prix est celui résultant des conditions générales tarifaires en vigueur à la date du paiement par le client.

B- Les emballages spéciaux demandés par le client donnent lieu à facturation complémentaire.

C- Les taxes ou droits spécifiques résultant de la réglementation en vigueur sont ajoutés en fin de facture.

D- La date d'émission de la facture est le point de départ du calcul de sa date d'exigibilité.

E- A chaque livraison correspond une facture.

4.2. Règlement.

A- Toute réclamation concernant une facture doit être faite par messagerie interne à la plateforme de gestion des commandes, et obligatoirement confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les huit jours qui suivent la réception de la facture, sous peine de déchéance et de fin de non recevoir.

B- Toute commande donne lieu à une PROFORMA. Cette PROFORMA reprend les données de la commande ainsi que le mode de règlement attendu pour validation et exécution de la commande. Le client est tenu de vérifier cette Proforma et, en cas d'anomalie, d'en avertir immédiatement notre société. La validation de cette proforma , ou non validation , ni demande de correction, vaut validation des données y figurant.

C- La facture est émise lors de l'expédition de la commande.

D- Le fait d'avoir éventuellement bénéficié d'une facilité de paiement n'entraîne aucune obligation de notre part de maintenir celle-ci.

E- Si une vente comporte plusieurs livraisons, le défaut de paiement d'une seule d'entre elles, comme le refus d'acceptation d'une traite, pourra entraîner de plein droit à notre gré, sans mise en demeure préalable, la résolution immédiate de la vente sans préjudice de tout autre recours.

F- Tout incident de paiement et plus généralement toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence des garanties, et donc le règlement comptant, avant l'exécution des commandes.

G- Sauf accord préalable et écrit et exceptionnel de notre société, aucune compensation ou déduction, notamment pour pénalité ou pour rabais, ne peut être effectuée par Le client sur les sommes dues à notre société. En tout état de cause, l'encaissement par notre société des titres de paiement comportant des déductions ou des compensations, relatives notamment à des factures de pénalités ou de coopération commerciale, ne vaut en aucun cas accord ou acceptation des sommes déduites ou des prestations prétendument inexécutées.

4.3. Défaut de paiement.

A- Sauf report exceptionnel accordé par écrit par notre société, toute somme non payée à l'échéance du terme, entraînera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité des intérêts au taux de un pour cent par mois et l'application d'une clause pénale de quinze pour cent hors taxe des sommes restant dues, notwithstanding les frais inhérents à la procédure judiciaire. Tous les frais de contentieux et de recouvrement de nos créances sont à la charge du client.

B- Tout protêt ou retour d'effet sera assimilé à un défaut de paiement, de même que tout non-paiement d'une seule échéance en cas de règlement échelonné.

C- En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre de plein droit toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

D- Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne de plein droit exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par Le client, même si elles ont donné lieu à des traites.

Article 5 : Transport Livraison Réception

Les marchandises voyagent au risque et péril du destinataire, y compris lorsqu'elles sont expédiées Franco, ou en LDD (Livraison Directe à Domicile). En cas de réserves et conformément aux articles 105 et suivant du Code du Commerce, il appartient aux destinataires d'exercer leur recours contre les transporteurs, dans les termes et délais légaux et d'en informer INDOOR-OUTDOOR.FR sous 48h.

A- Sauf dispositions particulières contraires, nos ventes se font avec des frais de port identifiés dans les conditions générales tarifaires. Nous nous réservons le droit de choisir les moyens de transport et transporteurs les plus adéquats. Les délais d'expéditions ne sont qu'indicatifs et ne sont pas opposables. Ils seront confirmés lors de la commande. Il faut ajouter à ces délais d'expédition, pour estimer la date de livraison, une durée de 2 à 5 jours ouvrés selon le type d'article et la destination (cela correspond aux délais de route).

B- La livraison est prévue à l'adresse donnée par le client, sur le pas de porte, celui-ci étant directement accessible par le véhicule de livraison. Le livreur n'est pas tenu de livrer au-delà.

C- Le client se rend disponible pour effectuer une aide au déchargement.

D- En cas de rendez-vous pris par notre service livraison et non honoré par le client, des frais de représentation peuvent être dus et facturés.

E- Même en cas de paiement par effet de commerce, ou de vente franco, Nos marchandises et leurs emballages voyagent toujours aux risques et périls du client, quel que soit le mode de règlement.

F- Notre responsabilité ne peut en aucun cas être recherchée pour fait de destruction, avaries, pertes, vol survenus en cours de transport.

G- Lors de la réception, les réserves d'usage prévues à l'article L 133-3 du Code du Commerce doivent être notifiées sur le bon de réception, puis motivées, confirmées et adressées au transporteur par le client dès la réception des marchandises, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de soixante douze heures. Une copie du bon de transport et du courrier recommandé au transporteur sur lequel auront été portées et décrites les réserves devront être transmises à notre société le jour même ou lendemain. Attention : Les réserves telles que "colis cassé", ou "colis endommagé", ou "sous réserve de déballage" ne sont pas recevables juridiquement, et doivent être descriptives sous peine de nullité.

H- En cas de refus de livraison de la part du point de livraison (donné par le client), de difficultés d'accès à l'adresse de livraison rendant celle-ci non réalisable, ou de retour non autorisé, des frais de retour, ou

manutention et de transport seront dus et facturés, et tout autre frais résultant de ce fait

Article 6 : Retour de marchandise

Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable de INDOOR-OUTDOOR.FR. Tout port dû sera refusé. Les annulations de commandes pour convenance personnelle du destinataire, même en LDD (Livraison Directe à Domicile), feront l'objet d'un retour chez le donneur d'ordre (objet de la facturation) et à sa charge. En aucun cas à INDOOR-OUTDOOR.FR, qui reste non concerné par ces retours éventuels.

Les meubles en kit, ou tout article nécessitant un montage et/ou assemblage : le retour et/ou reprise, quelle que soit la raison, pour ce type d'article, seront refusés si ils ont été montés (ou début de montage) car ceci fragilisant ainsi le remontage et ne garantissant pas l'intégrité et la sécurité du remontage de cet article.

Article 7 : Modifications

INDOOR-OUTDOOR.FR se réserve à tout instant le droit d'apporter les modifications à nos conditions générales de vente que nous jugeons utiles pour l'amélioration de nos produits et des relations commerciales.

Article 8 : Réserve de Propriété (loi du 12/05/80)

La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de son prix. Les risques afférents à ladite marchandise sont cependant transférés à l'acheteur dès la mise en expédition.

A- Notre Société conserve l'entière propriété des produits livrés jusqu'à complet paiement du prix facturé. Jusqu'à cette date, les produits seront considérés comme consignés à l'acheteur, et celui-ci supportera le risque des dommages qu'ils pourront subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

B- Si les marchandises ne nous sont pas intégralement payées, elles doivent, à la première demande de notre part, nous être restituées par Le client dans les conditions légales en vigueur. Si ces marchandises ont déjà été revendues par l'acheteur, les sommes à provenir de cette vente sont un plein droit subrogé aux marchandises vendues. En cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens du client, la revendication des marchandises pourra être exercée conformément aux dispositions en vigueur. Malgré l'application de la présente clause, Le client supporte la charge des risques en cas de perte, de vol ou de destruction dès la livraison des marchandises, et en supporte la charge de l'assurance..

C- Nonobstant toute disposition contraire au contrat, en cas de non respect par l'acheteur d'une des échéances du paiement, notre société sans perdre aucun de ses autres droits, pourra à son choix, soit exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des produits aux frais du client jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité des ses engagements, soit résilier de plein droit le contrat.

D- Le paiement est réalisé par l'encaissement effectif du prix, la remise de traites ou toute autre titre ou document créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

Article 9 : Durée et Préavis

A- Les présentes conditions générales de vente ont pour objet d'organiser les conditions des relations commerciales entre notre société et Le client : elles sont applicables tant que durent ces relations commerciales. Elles prendront fin de plein droit le jour où ces relations commerciales cesseront.

B- Les parties pourront mettre fin à leur relation commerciale en notifiant leur intention à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect impératif d'un préavis fixé à UN mois.

C- Seule une lettre recommandée avec accusé de réception visant expressément le préavis prévu à l'article 9.B vaut lettre de rupture. Tout autre forme (par exemple : un courrier simple, un courrier électronique, un fax ou même la notification d'une procédure de mise en concurrence par exemple) ne peut pas constituer le point de départ du préavis.

D- En cas de faute grave dans l'exécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie pourra mettre fin aux relations commerciales mais seulement après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse passé un délai de quinze jours.

Article 10 : Garanties (version abrégée)

INDOOR-OUTDOOR.FR distribue des articles ayant leur propre spécifications et durée de GARANTIE. Tous les produits INDOOR-OUTDOOR.FR sont garantis selon les données des MARQUES distribuées , suivant les gammes , pour un usage privé (voir tarif et fiche technique) ou professionnel (voir tarif et fiche technique) selon les articles et leur destinée d'utilisation. Le bois étant un matériau vivant, comme tel, il évolue et ne peut donc être garanti. Pour que la GARANTIE puisse être mise en jeu, elle doit obligatoirement être accompagnée d'une preuve d'achat identifiant formellement le mobilier. La garantie couvre uniquement les défauts de fabrication et en aucun cas les rayures, les fissures naturelles du bois et tout défaut résultant d'un mauvais entretien ou d'un usage anormal du produit, les sinistres naturels ou autres vandalisme ne sont pas de nos attributions. Lors d'une mise en jeu de garantie constatée par INDOOR-OUTDOOR.FR, nous nous engageons à effectuer l'échange de l'élément défectueux, pièce ou article complet dans le cas de réparation impossible. Dans le cas de produit plus disponible, l'échange sera fait par un produit de substitution équivalent. Aucun dédommagement ne pourra être demandé pour quelques raisons.

Voir la Version complète des garanties à lire ici : <http://www.indoor-outdoor.fr/garanties.php>

Le port aller, ainsi que l'emballage, restent à votre charge. Le ou les produits vous sont retournés en Franco de port.

Article 11 : Attribution de Jurisdiction

En cas de contestations, les tribunaux de TOULON - VAR - 83 sont seuls compétents même en cas de pluralité de défendeurs. Les divers modes d'expédition et de paiement ne peuvent opérer de dérogation à cette clause attributive de juridiction. La loi française est seule applicable.

SAS INDOOR-OUTDOOR.FR, 9A Bd de Strasbourg 83000 TOULON - VAR - France, Siret: 799506225 | TVA : FR75799506225 | TEL +33 4 8373 5285 | FAX : +33 4 8373 6280